CCAS/JD/EF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOYELLES-GODAULT

PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noyelles-Godault, légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BIZET, Président.

Personnes présentes :

Elus :
Mesdames BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine et DELIERS Danielle.

Messieurs BIZET Gérard, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain et KOSCIANSKI Richard.

Techniciens :
Madame NORTIER Corinne,
Monsieur DELCOURT Julien,
Madame FUGERE Elodie.

Ont donné procuration

Madame LEFEBVRE Rolande à Madame BIEGALSKI Valérie,
Madame BOUCHART Doriane à Madame OUDJIAL Samra,
Monsieur BOUCHEZ André à Monsieur JACQUART Alain,
Monsieur LEMAITRE André à Monsieur DHUMERELLE Privat.

Personne absente excusée :

Madame DELANNOY Emilie,

Personne absente :

Madame LEGROUX Christelle

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude DELIERS

Après l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Adoption du Compte de Gestion
2. Approbation du Compte Administratif.
3. Affectation des résultats
4. Approbation du Budget Primitif.
5. Convention de partenariat entre le CCAS et Unis-Cité.
6. Questions diverses.

1. Compte de Gestion

Valérie BIEGALSKI, Vice-présidente de séance, propose l'examen du compte de gestion dressé par le Trésorier Principal au titre de l'année budgétaire 2022.

	RESULTAT DE LA COLTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Investissement :	74 937,34 €		-3 414,60 €	71 522,74 €
Fonctionnement :	98 289,04 €		- 12 042,00 €	86 247,04 €
Budget total :	**173 226,38 €**		**- 15 456,60 €**	**157 769,78 €**

Ce dernier fait état d'un résultat de clôture d'exercice, toutes sections confondues, à 157 769,78 €. Le compte de gestion se décompose de la façon suivante :

- En section d'investissement : le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 71 522,74 € (report inclus).
- En section de fonctionnement : le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 86 247,04 € (report inclus).

Adoption à l'unanimité

2. Compte administratif

Madame la Vice-Présidente explique que le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).
Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entrainant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.
Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

• Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
• L'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.
L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2022 au budget primitif 2023.
Le Compte de gestion est, quant à lui, le reflet du Compte administratif, tenu par le Trésor Public.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	82 642,89 €	70 600,89 €
Résultats reportés		98 289,04 €
TOTAUX	82 642,89 €	168 889,93 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	7 503,60 €	4 089,00 €
Résultats reportés		74 937,34 €
TOTAUX	7 503,60 €	79 026,34 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SYNTHESE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	82 642,89 €	70 600,89 €	7 503,60 €	4 089,00 €	90 146,49 €	74 689,89 €
Résultats reportés		98 289,04 €		74 937,34 €		173 226,38 €
TOTAUX	82 642,89 €	168 889,93 €	7 503,60 €	79 026,34 €	90 146,49 €	247 916,27 €

Adoption à l'unanimité – Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

3. ***Affectation des résultats***

Le compte administratif 2022 fait apparaître, après reprise des restes à réaliser :

- Un excédent de financement en investissement de : 71 552,74 €
- Un excédent de fonctionnement de : 86 247,04 €

Les membres du Conseil d'Administration approuve l'affectation des excédents comme suit :

- Un excédent de financement en investissement de : 71 552,74 € (Compte 001)
- Un excédent de fonctionnement reporté : 86 247,04 € (Compte 002)

Adoption à l'unanimité

4. ***Budget primitif***

La subvention communale sera reconduite cette année pour un montant de 50 000 € apportera le soutien financier au CCAS afin de lui permettre de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

Le budget primitif 2023 s'élève, toutes sections confondues, à 231 769,78 €

Les grandes masses 2023 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :

DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement **152 747,04 €**	**Section de Fonctionnement** **152 747,04 €**
Section d'Investissement **79 022,74 €**	**Section d'Investissement** **79 022,74 €**

231 769,38 €

Adoption à l'unanimité

Le budget primitif 2023 : Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2022**	**BP 2023**
74	Dotations et participations	74 000,00 €	66 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante		
Total des recettes réelles de fonctionnement			66 500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		86 247,04 €
TOTAL GENERAL			**152 747,04 €**

Les dépenses de fonctionnement			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2022**	**BP 2023**
011	Charges à caractère général	172 339,04 €	76 500,00 €
012	Charges de personnel		10 000,00 €
65	Autres charges de gestion		58 747,04 €
Total des recettes réelles de fonctionnement			145 247,04 €
042	Opérations ordre transf. entre section		7 500,00 €
TOTAL GENERAL			**152 747,04 €**

Le budget primitif 2023 : Section d'investissement

Les recettes d'investissement			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2022**	**BP 2023**
040	Opérations ordre transf. entre section	4 160,00 €	7 500,00 €
Total des recettes réelles d'investissement			7 500,00 €
001	Résultat d'investissement reporté		71 522,24 €
TOTAL GENERAL			**79 022,74 €**

Les dépenses d'investissement			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**BP 2022**	**BP 2023**
21	Immobilisatuions corporelles	79 097,34 €	79 022,74 €
Total des recettes réelles d'investissement			79 022,74 €
TOTAL GENERAL			**79 022,74 €**

Adoption à l'unanimité

5. ***Convention de partenariat entre le CCAS et Unis-Cité.***

Dans le cadre du projet Inter-Âgir, afin de soutenir les séniors tout en renforçant les liens intergénérationnels, il est proposé d'accueillir des jeunes volontaires en missions de Service Civique. Pour ce faire, le C.C.A.S. de Noyelles-Godault et Unis-Cité Hauts de France ont décidé de conclure un partenariat.

Un binôme de jeunes volontaires pourra être mis à disposition du CCAS par l'association Unis-Cité chaque mercredi afin de soutenir l'animation des cafés rencontres. Unis-Cité, en sa qualité de structure porteuse des missions, est en charge de l'accompagnement, de la formation, du tutorat et de l'indemnisation des jeunes volontaires. Le CCAS n'engage donc pas de dépense particulière pour mettre en œuvre cette mission.

D'autres partenaires locaux (Béguinage Floralys et l'Ehpad La Rive d'Or) se sont également engagés sur l'accueil de jeunes. Le CCAS et l'Ehpad proposent de rapprocher et de mettre en commun leurs volontaires pour aller plus loin dans l'expérimentation de la réalité virtuelle.

Madame BIEGALSKI évoque l'existence de services civiques internationaux ou Européen et qu'il serait intéressant de s'interroger sur les possibilités de missions en collaboration avec l'association Unis-Cité.

Adoption à l'unanimité

6. ***Questions diverses.***

Aucune question n'a été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Jean-Claude DELIERS **Gérard BIZET**

ANNEXE

- **DELIBERATION 23.002 :**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022

Adoption à l'unanimité : (15 voix : BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, LEFEBVRE Rolande (par procuration), BOUCHART Doriane (par procuration), DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André (par procuration), DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André (par procuration)).

- **DELIBERATION 23.003 :**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

Adoption à l'unanimité : (14 voix : BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, LEFEBVRE Rolande (par procuration), BOUCHART Doriane (par procuration), DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André (par procuration), DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André (par procuration)).

- **DELIBERATION 23.004:**

AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2022

Adoption à l'unanimité : (15 voix : BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, LEFEBVRE Rolande (par procuration), BOUCHART Doriane (par procuration), DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André (par procuration), DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André (par procuration)).

- **DELIBERATION 23.004 :**

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Adoption à l'unanimité : (15 voix : BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, LEFEBVRE Rolande (par procuration), BOUCHART Doriane (par procuration), DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André (par procuration), DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André (par procuration)).

- **DELIBERATION 23.006 :**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET UNIS-CITE

Adoption à l'unanimité : (15 voix : BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, OUDJIAL Samra, SENECHAL Jeanne, LEFEBVRE Rolande (par procuration), BOUCHART Doriane (par procuration), DUFRENNE Arlette, DURIEZ Marie-Christine, BOUCHEZ André (par procuration), DELIERS Danielle, DELIERS Jean-Claude, DHUMERELLE Privat, JACQUART Alain, KOSCIANSKI Richard, LEMAITRE André (par procuration)).